



LE SYNDICAT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe 450 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Il est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

CAHIER D'ACTEUR

CAHIER D'ACTEUR

N°13 Février 2022

Contribution du Syndicat des énergies renouvelables (SER)

Thèmes auxquels ce cahier d'acteur entend répondre : accompagnement des ménages et entreprises pour une transition juste / souveraineté économique / conditions pour une culture bas-carbone / fin des énergies fossiles à l'horizon 2050.

SYNTHESE DU CAHIER D'ACTEUR : PLANIFIER DANS LE TEMPS ET DANS L'ESPACE

La SFEC constitue par essence un exercice de planification. Ce cahier d'acteur propose des pistes pour rendre cette planification la plus opérationnelle possible, en fixant des objectifs intermédiaires pour 2030/2035/2040 permettant de crédibiliser l'objectif de neutralité carbone de 2050, et en proposant un dispositif de « suivi » des trajectoires.

Au-delà de la **planification des volumes d'énergies renouvelables** qui devront trouver une concrétisation dans les calendriers prévus par les prochaines Programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE), tant en métropole que dans les Outre-mer, il convient aussi de planifier les développements dans l'espace. Ainsi, la SFEC devra trouver une **traduction concrète dans les différents documents d'urbanisme existants** (SRADDET, SCoT, PCAET, PLUi/PLU) qui permettent de formuler de manière claire les besoins et les opportunités pour chaque territoire. Ces exercices de planification devront aussi intégrer systématiquement des « **plans chaleur et froid renouvelables** » afin d'accélérer le travail d'identification par les collectivités des potentiels de ces énergies locales. Au niveau maritime, il **conviendra**, dès 2022, de lancer un **exercice de planification fine pour l'éolien en mer**, sur l'ensemble des surfaces maritimes métropolitaines et sur un horizon de temps long.

LES ENERGIES RENOUVELABLES

ELEMENT CENTRAL DE LA NEUTRALITE CARBONE

Les récents rapports présentés à l'automne 2021 par l'ADEME ou par le gestionnaire de Réseau de transport (RTE) le montrent : **les énergies renouvelables devront représenter au minimum 75% de notre mix énergétique** si nous souhaitons être en capacité d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

Outre l'électrification des usages, qui pourrait atteindre près de 55% de notre consommation (contre 25-30% en 2020), une part conséquente de nos besoins, pour nous chauffer, nous déplacer ou pour des usages industriels, ne sera pas couverte par le vecteur électrique et il sera donc indispensable d'y répondre grâce aux énergies renouvelables thermiques, aux biocarburants et aux gaz renouvelables. **La France a manqué son objectif pour 2020 de développement des énergies renouvelables : il est donc absolument essentiel d'accélérer.**

ETRE CREDIBLE DES 2030 POUR ETRE AU RENDEZ-VOUS EN 2050

Il est essentiel que la future Stratégie Française sur l'Energie et le Climat (SFEC) permette d'acter des étapes intermédiaires en 2030 (et 2035/2040) afin de crédibiliser l'ensemble de la stratégie sur l'horizon de temps 2050.

Cette mise en cohérence a déjà été entamée au niveau européen, avec la présentation du paquet *Fit for 55*, qui prévoit des objectifs 2030 rehaussés. La feuille de route énergétique de la France se doit d'être alignée avec cette ambition européenne, en fixant, comme le suggère l'étude d'impact de la

Commission européenne, un **nouvel objectif de 41% d'énergies renouvelables dans la consommation d'ici 2030.**

La recherche de cohérence de la SFEC passera aussi par la garantie que chaque politique publique, quel que soit son champ d'intervention, soit systématiquement évaluée en amont afin de déterminer son impact sur le changement climatique. Afin de rendre cette mesure opérationnelle, le SER propose de placer cette « étude d'impact climatique » sous la responsabilité directe du Premier ministre.

Enfin, au-delà des objectifs intermédiaires pour 2030, il convient de s'assurer que ceux-ci seront réellement atteints. Pour cela, il est nécessaire de fixer de **nouveaux indicateurs de pilotage de la politique énergétique** afin de déceler, le plus tôt possible, les éventuelles déviations par rapport aux trajectoires de développement prévues dans la PPE tant au niveau national que dans ses déclinaisons régionales et d'y remédier : *reporting* sur les délais d'instruction des projets renouvelables, le nombre de projets en cours d'instruction, le nombre de dossiers acceptés et refusés et les taux de réalisation effectifs des projets autorisés.

Afin de permettre d'accélérer le développement des énergies renouvelables, ces indicateurs de performance devront s'accompagner d'un **plan de renforcement pour doter l'ensemble des ministères concernés par la transition énergétique et leurs administrations déconcentrées des moyens humains nécessaires** à une instruction rapide des projets d'énergies renouvelables. Cette augmentation des moyens humains devra également concerner les agences qui mettent en œuvre directement les politiques de transition énergétique (ADEME, ANAH, etc.) sur le terrain.



STRATÉGIE FRANÇAISE
SUR L'ÉNERGIE
ET LE CLIMAT

L'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES ET LA SORTIE DES ENERGIES FOSSILES

La transition énergétique présente de nombreux avantages sur le moyen et long terme, mais implique aussi des modifications importantes dans nos choix de consommation, et certains Français ne peuvent pas financer les investissements nécessaires pour rénover leur habitat ou adopter une mobilité plus propre. Dans le cadre des réflexions sur l'accompagnement social de la SFEC, le SER propose de mettre en place un « **Fonds social pour le climat** » afin d'aider les ménages, en particulier ceux en situation de précarité énergétique, à se convertir à des modes de chauffage plus vertueux et à investir dans des moyens de déplacement plus durables.

Ce fonds serait alimenté par la contribution climat-énergie déjà mise en place en France et viendrait ainsi compléter les efforts déployés au niveau européen, où il est prévu qu'une partie des revenus du système d'échange de quotas d'émissions de CO₂ soit affectée à des mesures d'accompagnement pour les foyers les plus vulnérables, les entreprises et les usagers des transports. Une telle approche montrera que la France et l'Union européenne agissent de concert pour réussir la « transition énergétique pour tous ».

Cet accompagnement social permettra de mener une politique ambitieuse et pérenne de sortie des énergies fossiles, comme l'exige l'objectif de neutralité carbone. De ce point de vue, il est important de rappeler que près de 75% de notre consommation énergétique est utilisée dans les transports et la chaleur : les transports en France constituent ainsi le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre, avec 132 Mt CO₂-éq, soit 30% du total national, tandis que plus de trois-quarts de la chaleur consommée en France est encore carbonée (la chaleur dans le secteur résidentiel représente près de 40 Mt CO₂-éq) et que les étés de plus en plus caniculaires vont accroître nos besoins en climatisation. Il convient donc **d'accélérer la sortie des énergies fossiles utilisées dans le secteur**

de la chaleur, du froid et des transports en incitant les consommateurs à utiliser des énergies renouvelables via une fiscalité cohérente avec leur contenu carbone. En parallèle, des instruments comme le Fonds Chaleur ou le fonds décarbonation seront essentiels pour faciliter la décarbonation du secteur industriel.

Dans le secteur des transports et en complément des mesures prises pour réduire la consommation d'énergie, les politiques publiques devront couvrir les secteurs qui ne pourront pas recourir à l'électrification et qui devront réduire rapidement leurs émissions : **transports routiers longue distance, transport aérien, transport maritime.** Elles devront décliner des mesures spécifiques pour pérenniser la production de biocarburants de première génération sur notre territoire, accélérer le développement de nouveaux biocarburants liquides, de l'hydrogène renouvelable et du BioGNV.

LA SOUVERAINETE ECONOMIQUE DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE

La SFEC doit aussi être l'occasion d'accroître notre souveraineté économique et industrielle.

Au niveau européen, le SER soutient la mise en place du **mécanisme d'ajustement carbone aux frontières**, qui doit à la fois protéger la compétitivité du tissu industriel européen tout en créant un effet d'entraînement chez nos partenaires internationaux.

Sur le plan industriel, au regard du rôle majeur que vont jouer les énergies renouvelables dans la transition énergétique en France et dans le monde, il est essentiel que notre pays puisse **maîtriser directement les maillons stratégiques des chaînes de valeurs industrielles**, comme l'a montré récemment les crises liées à la pandémie de COVID. Il convient selon le SER d'agir en priorité sur trois axes :

- Doter la France d'une avance technologique dans le domaine des **matériaux critiques pour la transition énergétique**, en développant des capacités d'extraction (silicium, lithium présent dans les eaux géothermales) ou de recyclage (cuivre,

aluminium, cobalt, etc.).

- **Faciliter l'implantation ou la relocalisation de sites industriels permettant la production de technologies innovantes** (nouvelles générations de technologies solaires photovoltaïques, déploiement des solutions utilisant l'énergie de la mer, méthanisation, etc.) via l'identification de 10 sites « clés en main » et diverses incitations, notamment fiscales (zones franches), afin de renforcer l'attractivité de notre pays.
- **Accompagner 1 000 PME et ETI industrielles pour qu'elles diversifient leurs activités dans le champ de la transition énergétique.**
- **Poursuivre le rétablissement de la compétitivité du site France entamé sous le quinquennat notamment en baissant les impôts de production pour atteindre la moyenne européenne.**

INSTAURER UN DEBAT FACTUEL ET APAISE

Les scénarios *Transition(s) 2050* présentés par l'ADEME décrivent en quoi les différentes options de décarbonation (sobriété énergétique, recours accru aux solutions technologiques, etc) impliquent des modifications plus ou moins substantielles des comportements individuels.

Alors que les deux leviers de la sobriété énergétique et du recours aux technologies innovantes devront selon le SER être mobilisés de manière complémentaire, il existe un préalable indispensable afin de garantir une acceptabilité sociétale de la transition énergétique : un **débat éclairé et fondé sur des faits**.

Or le débat énergétique est aujourd'hui rendu plus difficile en raison de deux phénomènes :

- L'existence, en particulier sur les réseaux sociaux, d'un **grand nombre de contre-vérités**, à l'encontre notamment des énergies renouvelables.
- Un **biais de perception quant à**

l'appréciation réelle par les Français des énergies renouvelables ; trop souvent, l'opposition de certains à des projets renouvelables, au travers notamment de recours juridiques, est considérée comme un reflet de l'opinion plus générale des Français.

Afin de permettre aux travaux de la SFEC et à l'ensemble des outils qui la composeront (SNBC, PPE, PNAC) d'être compris par le plus grand nombre, il est important de faire preuve de pédagogie en exposant les raisons qui conduisent à devoir faire évoluer nos habitudes et notre mix énergétique. En particulier, il est important de toujours replacer les critiques qui peuvent être formulées à l'encontre d'une forme d'énergie (aucune n'est parfaite) en examinant systématiquement les avantages et inconvénients des alternatives, car le **débat sur la transition énergétique doit toujours être relatif**.

Par ailleurs, face aux contre-vérités, les pouvoirs publics doivent se doter d'outils (évolution des missions de la Commission Nationale du Débat Public, enquêtes riverains, sondages d'opinion régionalisés) permettant **d'objectiver les attentes des Français** dans le cadre de la transition énergétique. Enfin, **l'ADEME ou le CGDD pourrait jouer le rôle de garant afin d'apporter des éléments d'éclairage objectifs** dans le cadre des diverses consultations publiques qui seront organisées dans le cadre de la SFEC.